

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.11.167
TARIF VENTE DE TERRAIN NON CONSTRUCTIBLE ZA**

Monsieur le Président rappelle la délibération 2021.09.177 en date du 02 septembre 2021 fixant le prix de vente, de terrain constructible, des zones d'activités du territoire, à 5 € H.T. le m².

Une société souhaite acquérir du terrain sur la zone d'activités de Sainte Anne à Tourouvre.

Une partie de ce terrain est boisée et pentue, donc non constructible. Il est donc nécessaire de fixer un prix de vente pour ces terrains.

Monsieur le Président propose de fixer ce prix à 0.50 € H.T. le m², soit 0.60 € T.T.C.

Ce prix a été utilisé lors d'une vente d'une parcelle à Neuilly.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De se prononcer sur le prix de ces parcelles non constructibles,
- De fixer le prix à 0.50 € Hors Taxes le m² soit 0.60 € Toutes Taxes Comprises

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**
COMMUNAUTÉ de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61280 LONGNY-LES-VILLAGES